

## FICHE D'INSCRIPTION 2026

# Fête de la Musique

**21 JUIN**  
**GRASSE**  
CENTRE- VILLE

**À retourner pour le 30 avril 2026**

Avant de remplir ce formulaire, veuillez prendre impérativement connaissance de la charte fixant les conditions de participation à la Fête de la Musique 2026

*Les inscriptions sont réservées en priorité aux personnes résidant dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse*

Chaque groupe sélectionné aura au choix un défraiement de 100€ TTC\* par groupe ou la possibilité d'accéder à un enregistrement en conditions live sur la scène de Plongeoir-Espace Culturel Altitude 500 accompagné de professionnels.

*\*Uniquement si le groupe a un statut en association, société...*

### COORDONNÉES DU GROUPE

Nom du groupe, de la formation ou du DJ : .....

Nom et prénom du responsable : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville/Pays : .....

Numéro Siret ou association :

N° de téléphone mobile : ..... E-mail : .....@.....

Site internet ou lien vidéo Youtube ou réseau facebook, instagram : .....

Numéro Siret ou association : .....

**Choix** (Entourez votre choix)

**Défraiement**

**Live ECA 500**

*En cas de demande de défraiement, merci de nous faire parvenir un RIB qui devra impérativement être intitulé aux mêmes nom et adresse postale que l'association ou la société*

### DESCRIPTIF DU GROUPE

Date de création : .....

Nombre de musiciens : .....

Style musical précis : .....

Compositions       Reprises

Le groupe s'est-il déjà produit en public ? si oui (date et lieu) .....

Durée du répertoire pour la Fête de la Musique : .....

Merci d'indiquer vos disponibilités (à partir de 11h) : .....

### PARTICIPATION

Avez-vous déjà participé à la Fête de la Musique de Grasse ? .....

Editions concernées : .....

Nom du groupe : .....



## FICHE TECHNIQUE

NOM DU GROUPE	MATÉRIEL ET INSTRUMENTS DONT DISPOSE LE GROUPE
<b>SONORISATION</b> (préciser puissance)	
<b>ÉCLAIRAGE</b> (préciser puissance)	
<b>NOMBRE DE PRISES</b>	
<b>NOMBRE DE MICROS</b>	
<b>DÉTAIL DES INSTRUMENTS</b>	

Acceptez-vous de partager ce matériel (batterie, amplis) avec d'autres groupes jouant sur la même scène que vous ?

Oui  Non

Si oui, indiquez le matériel partagé : .....

.....

.....

.....

Envoyer le formulaire au SERVICE ÉVÉNEMENTIEL DE LA VILLE DE GRASSE  
Adresse Postale : Hôtel de Ville de Grasse – BP 12069 – 06131 GRASSE CEDEX

**Mail : [evenementiel@ville-grasse.fr](mailto:evenementiel@ville-grasse.fr)**  
Contact : 04 97 05 57 60/62



## CHARTRE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2026

Chaque année depuis 1982, la Fête de la Musique se déroule à date fixe : le 21 juin, jour du solstice d'été.

Ce jour-là, à l'initiative du ministère de la Culture, dans toute la France et en particulier à Grasse, cet événement majeur de notre vie culturelle, est devenu un phénomène artistique et social qui repose **sur les principes du bénévolat** et de l'accès du plus grand nombre aux différentes expressions musicales les plus diversifiées.

Célébration de la musique vivante destinée à mettre en valeur l'ampleur et la diversité des pratiques musicales, tant amatrices que professionnelles, dans tous les genres musicaux, la Fête de la Musique est un appel à la participation spontanée et gratuite qui s'adresse aussi bien aux musiciens amateurs que professionnels.

Pour que la Fête de la Musique demeure une manifestation ouverte, source d'échanges et de découvertes, vous êtes donc invité à prendre connaissance des conditions d'organisation de cette nouvelle édition et à vous engager pour sa réussite aux côtés de la Ville, dans l'esprit originel de la Fête de la Musique : **promotion des groupes locaux, participation bénévole, gratuité des concerts, diversité, partage, convivialité.**

### I. CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures au service Événementiel de la Ville de Grasse est fixée au 30 avril. Le nombre de groupes retenus sur les scènes coordonnées par la Ville de Grasse sera fonction des places disponibles.

### II. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville met à disposition son domaine public.  
Elle assure la coordination générale de la Fête.

### III. VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS

- Le respect de l'esprit de la Fête : la Fête de la Musique n'est pas seulement un concert gratuit ; elle est aussi une belle occasion de faire connaître et aimer la musique : une fête de toutes les musiques et de tous les publics, organisée conjointement par les musiciens et la Ville.
- Le respect du cadre d'organisation.
- Le lieu : les groupes ne peuvent choisir le lieu de leur prestation et le partageront avec d'autres
- Le respect de la programmation des passages sur scène conjointement établie par les groupes et la Ville.
- Il vous est impérativement demandé de respecter votre créneau horaire de passage sur scène.
- Le respect des conditions de sécurité des personnes et des biens (matériels publics et privés) telles qu'elles seront indiquées par la ville.
- Vous êtes responsable de votre matériel : la Ville ne pourra en aucun cas être inquiétée en cas de perte, vol, dégradation.

### IV. CONDITION DE LA CONTREPARTIE ENREGISTREMENT LIVE

L'établissement « Le Plongeur - Espace Culturel Altitude 500 » vous proposera, de venir vous enregistrer sur le plateau de la salle de spectacle, en condition live, pour une durée de 2 heures. Ensuite 1h de pré-mixage de votre enregistrement vous sera offerte dans leur studio de sonorisation. La date sera définies entre les partie.

Je soussigné : .....

Pour le groupe : .....

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2026 et m'engage à les respecter.

Fait à Grasse, le ..... 2026

Signature